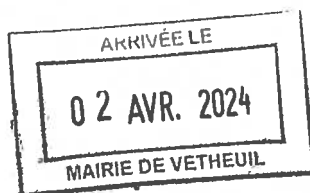




**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

**Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine du Val-d'Oise**

Affaire suivie par : Pierre CHALARD
Service : Udap95
Tél : 01 77 63 61 62
Courriel : pierre.chalard@culture.gouv.fr
Réf : 91/2024/JBB/pch
P.J.: Notice justificative, tracé du PDA

Madame le Maire de Vétheuil
Hôtel de Ville
5 Place de la Mairie
95510 VETHEUIL

Jean-Baptiste BELLON

*Architecte des Bâtiments de France - AUGÉ
Chef de l'UDAP95*

Cergy, le 26 mars 2024

Objet : commune de Vétheuil, projet de création d'un périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Notre-Dame, de la croix Renaissance devant l'église et de l'escalier d'accès à l'église, édifices protégés au titre des monuments historiques

Madame le Maire,

Conformément à la procédure de création d'un périmètre délimité des abords (PDA), définie aux articles R.621-92 à R.621-95 du code du Patrimoine, je vous transmets la proposition de tracé d'un PDA sur la commune de Vétheuil et sa notice justificative à la suite notre réunion sur place le 14 octobre 2022.

Le périmètre délimité des abords (PDA) a pour objectif principal de limiter les servitudes de protection aux espaces naturels et bâtis qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. En effet, la conservation et la mise en valeur d'un monument historique dépendent en grande partie de la qualité des travaux réalisés dans son environnement architectural, urbain et paysagé.

La proposition de PDA devra faire l'objet d'une délibération et d'un avis favorable du conseil municipal. Une enquête publique devra ensuite être menée, soit conjointement à la révision ou à la modification de votre PLU, soit indépendamment. Le PDA sera enfin créé par arrêté du préfet de région et devra être publié par vos soins et annexé à votre document d'urbanisme afin d'être applicable.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jean-Baptiste BELLON

